



Politique : <b>Don dans le cas de catastrophes et d'urgence</b>
Référence : Résolution C. A. février 2014
Résolution N° 03.2014.02.19.04. C. A. provincial février 2014
Résolution adoptée à l'effet d'établir une politique de don dans le cas de catastrophes et d'urgence de l'ordre de 2 000 \$, 5 000 \$ ou 10 000 \$ autorisant la direction générale du Réseau FADOQ en collaboration avec la présidence d'en décider et aviser les directions régionales et administrateurs par la suite.